

Fractionnement des congés : La mobilisation s'impose.

Pétition et vote des DP

Malgré le succès rencontré par la consultation des salariés sous la forme d'une pétition qui a cumulé 1811 signatures, (plus d'un ouvrier sur deux), 30 élus DP sur 50, ont voté en faveur du principe de fractionnement (CGT : 17 voix, contre).

La pétition a été remise à la direction, le vendredi 06, juste avant le démarrage du vote des DP.

Mauvais projet

Pour rappel, voici ce que prévoit le projet d'accord présenté aux Organisations Syndicales :

- 3 semaines de fermetures : « du lundi 27 juillet 2015 inclus au lundi 17 août 2015 inclus pour les salariés affectés à la production des deux systèmes ainsi que les fonctions d'appui liées à la production ainsi que les fonctions support de la DEUR (RSH, UTC, GEI, COM, DA liée à la production, ...) ».
- 2 jours de congés payés imposés : le lundi 17 août et le mercredi 23 décembre.
- Un reliquat de congés payés de seulement 3 jours qui n'ouvrira pas droit à des congés de fractionnement supplémentaires s'ils sont pris en dehors de la période estivale (du 1^{er} au 31 mai 2015), puisque la direction nous fera remplir des formulaires de souhaits (elle considèrera alors qu'elle n'oblige pas les salariés à prendre ces jours en dehors de la période légale).

3 semaines et reprise le 18 août ?

De nombreux salariés doivent se rendre à l'étranger, souvent loin, pour revoir la famille et les proches restés « au pays », avec seulement 3 semaines, difficile de faire le voyage aller-retour et profiter pleinement de cette période. Tous ne

pourront pas placer des jours de congés supplémentaires accolés à la 3^{ème} semaine.

Une reprise en plein mois d'août engendrerait également de gros problèmes de garde d'enfants, avec des gardiennes qui ont l'habitude de partir en août, et des organismes d'animations et de gardes, fermés au mois d'août.

Une alternative possible

La direction pourrait opter pour une solution qui conviendrait à tout le monde : le recours à des volontaires, comme en 2014, pour permettre de réaliser la production demandée.

Il faut continuer

L'accord proposé n'est pas signé, le C.E sera consulté le mercredi 11 février. Les salariés ont le pouvoir de se mobiliser pour demander à la direction de revoir sa copie.

Unissons-nous pour nous permettre de profiter pleinement de 4 semaines complètes et continues de congés payés.

Les salariés qui préféreraient conserver leur 4^{ème} semaine pour plus tard, pourront également le faire, à condition que la direction opte pour le volontariat.

A l'usine de PSA Poissy, la semaine dernière, des centaines de salariés ont cessés le travail pour réclamer la possibilité de prendre 4 semaines de congés consécutives. La mobilisation, là-bas, n'est pas terminée, un bon exemple pour les salariés de Sochaux.

Lettre ouverte au directeur

La CGT du site de Sochaux a été choquée par l'attitude et les propos tenus par M. Yvan LAMBERT, directeur du site, lors de sa dernière présentation au Comité d'Entreprise du jeudi 29 janvier 2015. Nous avons donc décidé de lui envoyer un courrier que nous portons à la connaissance de l'ensemble des salariés de Sochaux et Belchamp.

Monsieur le Directeur,

A l'occasion du Comité d'Etablissement ordinaire du 29 janvier 2015, vous avez choisi d'intervenir, pour présenter vos vœux aux élus des organisations syndicales présents, jugeant bon d'ajouter quelques commentaires, qui n'ont pas manqué de nous interpeler sur vos orientations managériales.

Ainsi, le paroxysme de vos propos a été atteint, lorsque vous avez déclaré que le sport régional Franc-Comtois semblait être, à vos yeux, l'absentéisme ! Constat auquel vous avez cru bon d'ajouter, que selon vous, les malades feraient mieux de rester définitivement chez eux, (sous-entendu, l'entreprise n'a pas vocation à s'encombrer avec eux). Voilà donc votre conception du dialogue social ! Admettez que cela relève d'une vue de l'esprit pour le moins étroite. Car enfin, les absences d'une personne confrontée à la maladie, quelle qu'elle soit, relèvent-elles de sa seule bonne, ou mauvaise volonté ?

Vos provocations sont indécentes et intolérables. Soyons sérieux, si l'entreprise à une réelle volonté de s'attaquer aux causes de l'absentéisme, il lui appartient de poser le bon diagnostic et de rechercher des remèdes appropriés, la solution ne réside assurément pas dans la stigmatisation des personnes malades.

Aujourd'hui des choix industriels ont été faits, les organisations de travail et l'agencement des postes au juste nécessaire ont atteint leurs limites. Les postes de travail sont souvent excessivement chargés, et tenir les cadences de travail, lorsqu'on est en souffrance physique, ou psychologique, est devenu extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible. Effectuer un travail de qualité, que ce soit au montage, au ferrage, au bout d'usine, ou en maintenance, oblige les salariés à être à 100% de leurs capacités et ignorer cette réalité relève de l'hypocrisie.

Aussi, attardons-nous un instant sur cette grande illusion que vous appelez le « Bon Direct », autrement dit, cette façon subtile et malhonnête de laisser transparaître que tout va bien, à seule fin de satisfaire quelques dirigeants parisiens, quand bien même rien ne va plus ! Sérieusement, il serait temps de mettre fin à ce mensonge organisé, car ces tricheries quotidiennes génèrent elles aussi tensions, séances de travail supplémentaires et sans doute parfois aussi de l'absentéisme. Il en va ainsi de ce système bien connu des RUs et des retoucheurs : « le bâtonnage », voilà un outil intéressant, devenu indéniablement un facteur de découragement et de stress.

Monsieur il serait temps pour vous, comme pour nos dirigeants, de comprendre que le retour dans la course, ne pourra en aucun cas se faire contre les salariés, mais avec eux, et cela passera nécessairement par le bien-être au travail et une vraie reconnaissance du travail accompli, et assurément pas par le mépris. Permettez-nous de préciser que contrairement à vos sous-entendus, la CGT est sans doute bien plus attachée que vous au site de Sochaux. C'est pourquoi, la CGT condamne le recours abusif au travail précaire et réaffirme l'absolue nécessité d'embaucher, pour améliorer la santé des salariés et éviter précisément l'absentéisme, tout en améliorant la qualité, sans recourir aux mensonges.

A contrario, l'accroissement incessant de la productivité, les perpétuels changements d'horaires, l'improvisation permanente, ne font qu'accroître les difficultés rencontrées par les salariés. Quant au dénigrement des représentants du personnel, quelle que soit leur organisation syndicale, c'est indigne d'un dirigeant de votre rang.

La CGT du site de Sochaux, le 09 février 2015.